

POLITIQUE SECTORIELLE



HUILE DE PALME

1. INTRODUCTION	2
2. ENGAGEMENT	2
3. GESTION DU RISQUE	2
4. STANDARDS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR	3
5. CHAMP D'APPLICATION.....	5
6. PROCÉDURES D'APPLICATION	5
7. CALENDRIER – RÉVISION	5

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, Société Générale (la « Banque »), entend prendre en compte au sein de son groupe les enjeux environnementaux et sociaux (E&S) dans l'exercice de ses métiers, afin de mieux maîtriser l'impact de ses activités et promouvoir de bonnes pratiques dans un souci d'amélioration continue. La Banque a ainsi défini des Principes Généraux E&S qui fixent des normes et paramètres majeurs pour un engagement responsable dans l'ensemble de ses activités bancaires et financières. Ce cadre général est complété par des Politiques Transversales abordant des problématiques E&S communes à l'ensemble des secteurs d'activité, ainsi que par des Politiques Sectorielles dans lesquelles la Banque examine plus spécifiquement certains secteurs identifiés comme sensibles et dans lesquels elle joue un rôle actif. Le secteur de l'Huile de Palme a été identifié comme tel.

Société Générale fournit un ensemble de services bancaires et financiers à l'industrie de l'huile de palme et de ses dérivés, dont elle reconnaît l'importance pour répondre à la demande croissante en alimentation au plan local et mondial, et assurer une source de revenus importante aux pays producteurs. La Banque souhaite être un partenaire de référence pour ses clients dans ce secteur, tout en s'assurant que son soutien est donné d'une manière responsable et réfléchie. Société Générale reconnaît l'importance des risques E&S liés aux activités de ce secteur, dont la déforestation et ses impacts sur le changement climatique et la biodiversité lorsque les meilleures pratiques ne sont pas respectées. C'est pourquoi la Banque souhaite que les standards correspondant aux meilleures pratiques E&S soient appliqués lorsqu'il s'agit de fournir des services bancaires et financiers au secteur de l'Huile de Palme.

2. ENGAGEMENT

Société Générale s'engage à intégrer l'évaluation des impacts E&S potentiels associés aux activités de ses clients dans ses processus décisionnels. La Banque travaillera avec les clients qui répondent ou visent à répondre à ses propres normes E&S. Société Générale prendra les mesures appropriées si ces normes ne sont pas respectées ou si le client ne vise plus à répondre à ces normes.

La présente Politique Sectorielle pourra être adaptée, en fonction des évolutions législatives, réglementaires et des échanges entre la Banque et ses différentes parties prenantes.

3. GESTION DU RISQUE

S'il revient aux clients de la Banque de contrôler les risques associés à leurs activités, il est important que Société Générale évalue la cohérence des engagements vis-à-vis de ses clients avec les principes E&S de la Banque.

Lors de l'évaluation de l'activité des clients et/ou d'opérations dans ce secteur, les aspects suivants font l'objet d'une attention particulière:

- Déforestation et conversion des écosystèmes et habitats naturels en terres agricoles ;
- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et autres impacts sur le changement climatique liés aux incendies de forêt, à la déforestation ou à la conversion de tourbières, ainsi qu'aux pratiques de culture et de transformation ;
- Erosion, compactage et dégradation des sols ;
- Pollution des eaux souterraines et de surface due à l'utilisation de pesticides et d'engrais ;
- Droits des travailleurs et conditions de travail, y compris les règles de santé et de sécurité ;

- Impacts sur les revenus des petits exploitants;
- Risques d'accaparement des terres ; Conflits liés à la propriété ou à l'usage des terres ; Réinstallation ou déplacement économique de populations ;
- Impacts sur les populations autochtones ou sur les terres utilisées par les populations autochtones ;
- Importance de la production d'huile de palme pour répondre aux besoins alimentaires locaux ;
- Pratiques des utilisateurs avals concernant l'intégration d'huile de palme aux produits alimentaires, l'étiquetage des produits, et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement
- Pour la production d'huile de palme en tant que biocarburant, impacts du cycle de vie complet depuis la production jusqu'à l'utilisation, qui peuvent parfois venir contrebalancer les bénéfices (en comparaison avec les combustibles fossiles) ; déplacement des cultures vivrières et impact global sur les prix des commodités alimentaires.

4. STANDARDS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR

Les activités de Société Générale étant internationales, les lois et réglementations E&S auxquelles sont soumis ses clients varient d'un pays à un autre ou d'une région à une autre. Société Générale demande à ses clients de se conformer au minimum aux lois et réglementations E&S de chacun des pays dans lesquels ils opèrent, tout en les encourageant à mettre en œuvre les normes E&S de la Banque.

Ces dernières années ont vu l'émergence d'initiatives multipartites dans les secteurs agricole et forestier, qui visent à élaborer des lignes directrices et, dans certains cas des systèmes de certification, dans les secteurs des produits de base. La [Table Ronde sur l'Huile de Palme Durable \(RSPO\)](#) est l'une de ces initiatives. Elle regroupe plus de 1 000 intervenants¹ de tous les secteurs de l'industrie de l'Huile de Palme afin d'élaborer et de mettre en œuvre les normes mondiales d'une Huile de Palme durable. Société Générale soutient les efforts développés par RSPO et encourage ses clients du secteur à devenir membres et à appliquer les principes et les critères de RSPO, le cas échéant. Ces engagements comprennent la transparence et la pérennité économique et financière, la conformité aux lois et réglementations applicables, la responsabilité environnementale, la conservation des ressources naturelles et le développement responsable des nouvelles plantations, et le respect des travailleurs et des communautés concernées.

De plus, Société Générale a adopté en 2015 le [Soft Commodities Compact](#) de la Banking Environment Initiative avec le Consumer Goods Forum. L'objectif de cette initiative est d'assister les entreprises du secteur dans la réalisation d'une ambition zéro déforestation nette. Le Soft Commodities Compact reconnaît RSPO comme un système de certification permettant d'atteindre cet objectif dans le secteur de l'huile de palme.

A partir de l'analyse des recommandations de RSPO et des meilleures pratiques des institutions financières et multilatérales², Société Générale a défini les critères E&S suivants qui sont intégrés à son processus de décision pour la fourniture de services bancaires et financiers dans le secteur de l'Huile de Palme:

¹ Membres Ordinaires en juin 2015

² Dont la [stratégie du groupe Banque Mondiale et de l'IFC pour les engagements dans le secteur de l'huile de palme](#) publiée en 2011.

a. Critères clients

Les clients sont encouragés à mettre en œuvre les meilleures pratiques E&S du secteur. Lors de l'évaluation E&S d'une entreprise active dans ce secteur, Société Générale applique les critères suivants :

- Les clients du secteur amont de l'huile de palme sont appelés à devenir membres de RSPO³;
- Les clients de la banque de financement et d'investissement actifs de façon significative dans le secteur amont de l'huile de palme dans des régions à risque élevé de disparition de forêt tropicale ont pris avant 2020 des mesures leur permettant de vérifier que leurs opérations sont cohérentes avec un objectif de zéro déforestation nette ;
- Les clients actifs en aval du secteur sont encouragés à mettre en place des politiques d'achat reflétant la demande exprimée ci-dessus pour leurs fournisseurs amont, dans le but d'augmenter progressivement le volume et la proportion d'huile de palme certifiée RSPO entrant dans leur chaîne d'approvisionnement ;
- Les clients actifs dans le secteur des agro-carburants sont dans le périmètre de la Politique Sectorielle Combustibles Liquides et Gazeux Alternatifs de Société Générale (à venir). Ils sont encouragés à rejoindre l'une des [approches volontaires reconnues par la Commission Européenne en application de la Directive Européenne 2009/28 sur les énergies renouvelables](#)⁴.

b. Critères transactions dédiées

Lors de l'évaluation E&S d'une transaction dans ce secteur⁵, Société Générale a les demandes suivantes :

- Pour les nouvelles opérations liées à des plantations:
 - Les plantations sont certifiées RSPO, ou engagées dans un processus assorti d'un calendrier précis, visant la certification ou une vérification indépendante de leur conformité avec les principes et critères RSPO⁶. Société Générale reconnaît toutefois que la mise en œuvre de RSPO n'en est encore qu'à ses débuts dans certaines régions. Par exception dans de tels cas, Société Générale procédera à une analyse fondée sur les principes RSPO et tenant compte de la réglementation du pays ainsi que ses besoins spécifiques.
 - Les plantations ne devront pas avoir été créées par le remplacement, après Novembre 2005⁷, de forêt primaire ou de toute zone présentant une ou plusieurs Hautes Valeurs de Conservation⁸.
- Société Générale s'abstient d'intervenir dans des financements dédiés dont l'objet direct est la production d'agro-carburants de première génération⁹.

³ D'autres mécanismes de certification reconnus au plan international peuvent également être considérés comme acceptables par Société Générale.

⁴ Y compris le système de certification RSPO RED qui est une certification volontaire supplémentaire pour la production d'agro-carburant à partir d'huile de palme.

⁵ Voir Procédure d'Application des Principes Généraux E&S de Société Générale

⁶ D'autres mécanismes de certification reconnus au plan international peuvent également être considérés comme acceptables par Société Générale.

⁷ Ce critère et la date limite associée ont été définis par RSPO et font partie du processus de certification de RSPO.

⁸ La Haute Valeur de Conservation est un concept initialement développé par le Forest Stewardship Council. La définition complète peut être consultée sur le site web [HCV Resource Network](#).

⁹ Voir la Politique Sectorielle Combustibles Liquides et Gazeux Alternatifs de Société Générale (en développement).

c. Principes de l'Equateur

Société Générale applique les [Principes de l'Equateur](#) et les normes associées aux transactions entrant dans le périmètre de cette initiative.

L'ensemble de ces critères, complété par les critères définis dans les Principes Généraux E&S, les Politiques Transversales et la Politique Sectorielle Agriculture, Pêche et Agroalimentaire, compose le cadre E&S utilisé par Société Générale pour envisager sa participation à des opérations dans ce secteur.

5. CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application de cette Politique Sectorielle couvre l'ensemble des opérations bancaires et financières fournies par les entités du groupe Société Générale à ses clients actifs dans les secteurs amont et aval de l'Huile de Palme.

Le secteur amont comprend les producteurs et les entreprises responsables des processus primaires (plantation et raffinage). Le secteur aval inclut les traders, transformateurs, fabricants de produits transformés, grossistes et détaillants. Ces derniers sont évalués sur la base de leurs politiques de gestion de leur chaîne d'approvisionnement et des processus de mise en œuvre.

6. PROCÉDURES D'APPLICATION

Comme établi dans les Principes Généraux E&S, Société Générale intègre l'évaluation des risques et des impacts E&S potentiels dans ses processus décisionnels au niveau d'une part de la connaissance du client, et d'autre part des opérations lorsque cela s'avère nécessaire.

La mise en place des procédures tiendra compte de la significativité des risques et pourra être modulée selon les pays.

Les décisions de la Banque sont prises sur la base des informations mises à sa disposition. Société Générale met tous les moyens raisonnables en œuvre pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ces informations.

7. CALENDRIER – RÉVISION

La Politique Sectorielle Huile de Palme s'applique à toute opération mise en place postérieurement à cette publication.

Des procédures seront mises en place en tant que de besoin, progressivement, dans l'ensemble de la Banque pour intégrer ces exigences dans les processus habituels de décision de la Banque. Des mécanismes de révision en permettront une amélioration continue.

Société Générale se réserve le droit de faire évoluer à tout moment cette Politique Sectorielle. Ce document ne peut pas être interprété comme un engagement contractuel.

Les mises à jour seront publiées sur le [site web de Société Générale](#), où sont également disponibles les Principes Généraux E&S et l'ensemble des Politiques Transversales et Sectorielles.

La présente Politique Sectorielle est établie en français, les versions dans d'autres langues en sont de simples traductions.